

Séance 20 septembre 2018

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77
Présents : 56
Votants : 70 (dont 14
procurations)

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

N° 55

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY- F. SZYPULA – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - C. BENOIT - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

OBJET :

**ESPACE NATUREL
SENSIBLE
« BOIRE DES CARRÉS »
« LOIRE POUR TOUS »
PRESTATION
HANDICAP
ASSOCIATION
BRAILLE ET CULTURE**

Mmes et MM. F. MINARD - N. RAY – J. ROIG - J.M. GUERRE – J.P BLANC (à partir de la question n°7) - C. CATARD – C. SEGUIN – P. COLAS – R. LOVATY – C. BERTIN – A. CORNE – B. BAYLAUCQ – A. DAUPHIN - JY. CHEGUT (de la délibération n°1 à la délibération n°41A/ et à partir de la délibération n°42B/) – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – M. MORGAND –A. GIRAUD – M. MONTIBERT – JD. BARRAUD – G. DURANTET - B. AGUIAR – C. FAYOLLE – G. MARSONI – C. DUMONT – E. GOULFERT - M. GUYOT – A. CHAPUIS - M. MERLE - C. BOUARD – P. BONNET – C. MALHURET – E. VOITELLIER - B. KAJDAN - M. JIMENEZ – JJ. MARMOL (de la délibération n°1 à la délibération n°22 et à partir de la délibération n°27) - MO. COURSOL - F. SKVOR – C. LEPRAT – JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-
Préfecture

le : - 1 OCT. 2018

Publiée ou notifiée

le : - 1 OCT. 2018

Absents ayant donné procuration :

Mmes et MM. F. DUBESSAY à J. ROIG – P SEMET à JY. CHEGUT (de la délibération n°1 à la délibération n°41A/ et à partir de la délibération n°42B/) - F. HUGUET à MC. VALLAT - J. COGNET à A. DAUPHIN – JM. BOUREL à B. AGUIAR - J. BLETTERY à F. SZYPULA - G. MAQUIN à JJ. MARMOL (de la délibération n°1 à la délibération n°22 et à partir de la délibération n°27) - YJ. BIGNON à C. BENOIT - JL GUITARD à B. KAJDAN - S. FONTAINE à F. AGUILERA - MC. STEYER à C. LEPRAT - C. GRELET à E. VOITELLIER - C. POMMERAY à F. SKVOR - M.J. CONTE à G. MARSONI, Conseillers Communautaires.

Absents excusés : Mmes et MM. J. JOANNET - F. SEMONSUT - H. DUBOSCQ

- N. COULANGE – M. CHARASSE - F. BOFFETY - W. PASZKUDZKI, Conseillères Communautaires.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Vichy Communauté et sa compétence en matière d'aménagement et de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie,

Vu le schéma départemental de l'Allier pour la protection et la valorisation des Espaces Naturels Sensibles (ENS) et la délibération n°13 du Conseil Communautaire du 10 juillet 2006, acceptant la délégation de co-maîtrise d'ouvrage de l'espace naturel sensible (ENS) boire des Carrés avec un concours financier du département de l'Allier,

Vu la délibération n°5B du 18 juin 2015, engageant Vichy Val d'Allier dans le partenariat avec la Région Auvergne en signant le « Contrat pour une gestion durable du val d'Allier alluvial » (2015-2020), qui comprend une fiche-action B.1.7 « Gestion de l'espace naturel sensible de la boire des Carrés »,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 8 mars 2018, adoptant le programme d'actions 2018-2020 et son plan de financement, sous réserve du 11^{ème} Programme 2019-2024 de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne,

Vu la convention annuelle signée avec le Conseil Départemental en date du 23 août 2018, relative à la mise en œuvre du plan de gestion, avec le concours financier du département de l'Allier et sous réserve du 11^{ème} Programme de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne,

Vu l'examen par les membres de la commission n°2 du 4 septembre 2018,

Considérant l'intérêt patrimonial de cet espace qui abrite des milieux de grande qualité ainsi que des espèces protégées au niveau européen, et la nécessité de poursuivre les actions de sensibilisation à l'environnement de tous nos concitoyens, notamment des personnes en situation de handicap,

Considérant la proposition de l'association Braille et Culture de formation à l'accueil des personnes en situation de handicap, en particulier former les animateurs Nature ; de mise à jour de l'audiodescription (conçue en 2009) et du livret d'iconographies adapté en utilisant les possibilités du numérique, désormais répandues dans la société... Enfin, de création d'un livret imprimé « facile à lire et à comprendre » à disposition du public (via l'O.T.I et son bureau à Billy),

Considérant le projet global Loire pour Tous d'accessibilité à la découverte du patrimoine ligérien dans lequel s'inscrit cette action spécifique à l'E.N.S. de la boire des Carrés, bénéficiant d'une subvention plafonnée à 70 % du montant total estimé à 12 975 €,

Propose au Conseil Communautaire :

- d'adopter cette proposition de Braille et Culture d'actualiser les outils de communication adaptés au handicap pour l'E.N.S. de la boire des Carrés, sous réserve du plan de financement définitif qui prévoit un reste à charge de Vichy Communauté estimé à 3900 € ;
- d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette action,
- de dire que les crédits seront inscrits au budget principal de l'exercice 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- adopte ces propositions,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 20 septembre 2018.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 55 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20/09/2018

Objet de l'acte : ESPACE NATUREL SENSIBLE "BOIRE DES CARRES" - "LOIRE POUR TOUS" PRESTATION HANDICAP ASSOCIATION BRAILLE ET CULTURE

.....
Date de décision: 20/09/2018

Date de réception de l'accusé 01/10/2018

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 20SEPT2018_55

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20180920-20SEPT2018_55-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8

Domaines de competences par themes

Environnement

Date de la version de la 19/04/2017

classification :

.....
Nom du fichier : 55.pdf (99_DE-003-200071363-20180920-20SEPT2018_55-DE-1-1_1.pdf)